



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 9 Juin 2023 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN,
M. LECLERE SEBASTIEN, M. CHENOT NICOLAS

Secrétaire de séance : M. LECLERE SEBASTIEN

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 31 Mars 2023

Le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 31 Mars, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – Désignations des délégués aux Elections Sénatoriales :

Le Maire, indique qu'il n'avait pas le choix de la date de ce Conseil Municipal, en effet, la date du 9 juin 2023 est imposée aux communes pour se réunir, afin désigner les délégués qui seront appelés à voter pour les prochaines élections sénatoriales.

Il fait lecture des différents textes et documents pour expliquer le déroulement de ce point. Il rappelle que pour notre commune doit être élu 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants

Après avoir voté, à bulletin secret, les délégués, élus à l'unanimité sont

- Titulaire Patrice VELLE
- Suppléants Sébastien LECLERE
 Gautier GRIFFATON
 Nicolas CHENOT

Les conseillers signent alors le procès-verbal qui est sans délai transmis à la Préfecture.

3 – Renouveau des Baux Ruraux :

Le Maire indique les baux ruraux sont échus depuis le 1^{er} Janvier 2023, il propose alors aux Conseillers Présents de bien vouloir l'autoriser à les renouveler

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

4– Renouveau du Bail de l'appartement :

Le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le bail pour l'appartement communal, en effet l'article 3 de ce bail prévoyait une tacite reconduction limitée à 3 ans, ainsi ce bail est échu depuis le 30 Avril 2023, il propose alors aux Conseillers présents de bien l'autoriser à renouveler ce bail

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h20

Fait à HAMONVILLE le 9 Juin 2023

Le Maire



Le Secrétaire de Séance